

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 12 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 12 avril, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9 heures, salle Georges Rumen, siège de l'agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GUINTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; GUILLOU Rémy ; LE GAOUYAT Samuel ; PARISCOAT Dominique ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; LE GOFF Yannick ; Marie-Thérèse SCOLAN.



DELBU2022-04-047

Mobilités et formations professionnelles – Modification du tableau des effectifs

Créations de postes permanents liées à l'obtention de concours et au vote du budget prévisionnel 2022

Pôle Transition écologique

Service biodiversité et environnement : Technicien bocage et forêt - Mise à jour du grade suite à l'obtention d'un concours et création d'un poste supplémentaire

- Le technicien bocage et forêt recruté en contrat pour une durée de 3 ans (poste permanent) en septembre dernier est lauréat du concours de technicien principal 2^{ème} classe. Sa cheffe est favorable à sa nomination stagiaire sur ce nouveau grade qui correspond aux fonctions exercées : accompagnement des agriculteurs, des communes et des services de l'Agglomération (urbanisme et voirie principalement) pour la gestion et la protection des éléments boisés (arbres, forêts, bocage) ainsi que pour la réhabilitation du bocage.

- Depuis le 1^{er} mars dernier, l'aire d'intervention des techniciens bocages a été étendue et correspond au territoire communautaire. En effet le bassin versant du Léguer et le bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien relèvent désormais de la compétence de Guingamp-Paimpol Agglomération et non plus de Lannion Trégor Communauté. Afin d'assurer l'accompagnement des agriculteurs, des communes et des services de l'Agglomération pour la gestion et la protection des éléments boisés (arbres, forêts, bocage) ainsi que pour la réhabilitation du bocage sur l'ensemble du territoire communautaire, la création d'un 3^{ème} poste de technicien bocage apparaît nécessaire.

Il est donc proposé à compter du 1^{er} mai 2022 :

* de créer un poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet

* de créer un poste de technicien ou de technicien principal 2^{ème} classe ou de technicien principal 1^{ère} classe à temps complet¹.

(¹) Le tableau des effectifs joint au compte administratif précisera le grade de l'agent recruté.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu la délibération DELBU2021-06-084 du Bureau d'agglomération, en date du 29 juin 2021, relative à la modification du tableau des effectifs pour la création d'un poste de Technicien ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- **De valider la création d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet ;**
- **De valider la création d'un poste de technicien ou de technicien principal 2^{ème} classe ou de technicien principal 1^{ère} à temps complet ;**
- **De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ces postes.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

